

Accord entre le MS ESSEC DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET MANAGEMENT et l'EFB

Le **MS DAIM** vient de concrétiser un accord qui permet aux étudiants de suivre et de valider simultanément la formation de L'**EFB** et celle du Mastère Spécialisé.

Dès janvier, les étudiants admis à l'EFB peuvent valider leurs 6 mois de PPI par les cours du Mastère et par le début de la mission en entreprise ou en cabinet d'avocats.

